



conséquent, les avis d'experts et les points de vue que ces organisations peuvent offrir dans le cadre de l'exercice de leurs mandats respectifs sont appréciés. Cela peut se présenter sous diverses formes comme des documents analytiques ou des exposés présentés aux symposiums annuels que l'OMC tient à Genève ou à des conférences ou réunions organisées par ces organisations avec le concours de l'OMC.

Le Secrétariat de l'OMC et celui de l'OIT collaborent en permanence, y compris dans le contexte des délibérations du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation du Conseil gouverneur de l'OIT dont les ministres ont fait mention dans la Déclaration de Doha. Le directeur général de l'OMC était un participant d'honneur à la réunion du Groupe de travail de mars 2002, axée sur la création récente de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT. Il a confirmé que le Secrétariat de l'OMC collaborerait avec le Secrétariat de l'OIT pour communiquer des avis à la Commission dans le but de l'aider à préparer son rapport.

La coopération entre le Secrétariat de l'OMC, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et le PNUE est très étroite et inclut l'organisation de conférences et de colloques pour renforcer les capacités en matière de commerce et d'environnement, ainsi qu'un partage d'informations et des briefings pour le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC. Avec les encouragements du Canada, les secrétariats de l'OMC et du PNUE se sont engagés à intensifier leur coopération en s'appuyant sur l'accord mondial conclu entre l'OMC et les Nations Unies en 1995.

En ce qui concerne les négociations lancées à Doha, le Canada a vivement préconisé que l'on accorde à tous les organismes intergouvernementaux actuellement accrédités pour observer les organes de l'OMC le droit d'observer les organes de négociation équivalents. Ainsi, dans le cas des négociations sur l'environnement, le PNUE, qui est un observateur auprès du Comité du commerce et de l'environnement (CCE) serait autorisé à assister aux réunions du CCE siégeant en séance spéciale (où les négociations comme telles ont lieu) et à faire bénéficier le processus de ses compétences dans ce domaine.

Bien que l'OIT ait joué un rôle d'observateur aux récentes conférences ministérielles de l'OMC, y compris à celle de Doha, il n'est pas un observateur au Conseil général ni aux comités ou conseils de l'OMC et n'a demandé le statut d'observateur auprès d'aucun de ces organes. Dans le cadre des discussions actuelles sur les critères qu'il conviendrait d'appliquer aux futures requêtes d'organismes intergouvernementaux internationaux souhaitant obtenir le statut d'observateur au Conseil général, le Canada appuie les critères qui permettraient entre autres à l'OIT d'obtenir facilement le statut d'observateur s'il en faisant la demande.

